

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 21 mars 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Dominique FOURCADE.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.
Mr Laurent BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 3 9

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

OBJET : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS UN PROCESSUS DE CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL POUR LES STATIONS DE MONTAGNE DE L'ARIÈGE.

L'avenir des stations de l'Ariège doit être interrogé sur le plan économique, juridique, financier et environnemental. Face aux enjeux en présence, une étude d'envergure a permis d'envisager pour les 15 prochaines années les conditions de leur évolution et l'accompagnement par les partenaires que sont la Région et la banque des territoires. La mutualisation via un syndicat départemental est un des piliers de cette stratégie travaillée par les acteurs concernés.

I - Les stations de montagne : une activité économique structurante pour l'Ariège

1) L'enjeu économique

Les stations de sports d'hiver de l'Ariège représentent une forte valeur ajoutée pour l'économie du département. Elles constituent de véritables « locomotives » pour le

tourisme d'hiver et pour l'économie montagnarde en général. Génératrices d'activités économiques et d'emplois, directs et indirects, elles sont des équipements essentiels de l'économie touristique départementale.

Elles ne sont pas uniquement des lieux de loisirs mais bien des outils de développement local. C'est pourquoi le Département de l'Ariège a toujours soutenu leurs investissements et a toujours été aux côtés des autorités organisatrices en appui de leur développement.

2) L'enjeu territorial

En Ariège, comme dans d'autres départements de montagne, les stations de ski sont les seuls équipements capables de générer autant de retombées économiques (70 M€ par an) et d'emplois. Cette activité impacte l'équilibre socio-démographique des territoires qu'elle irrigue, autant qu'elle maintient une cohésion du département entre la plaine et la montagne. Le ski fait vivre les vallées, avec ses effets structurants, à savoir :

- sur le commerce, l'hébergement, les services et sur l'agriculture (complémentarité des saisons)
- sur les équipements et services publics (établissements scolaires notamment)
- sur la fixation d'une population active qui travaille et donc se trouve en situation d'intégration professionnelle et sociale, avec leurs familles
- sur la vitalité des vallées, avec leur tissu associatif et économique (économie résidentielle)
- et enfin sur le maintien d'une montagne entretenue et sécurisée, où le ski permet de fixer des activités touristiques complémentaires 4 saisons (thermalisme, VTT, luge, animations ...). Sans le ski, le développement d'une montagne 4 saisons serait comme des branches sans tronc. La diversification n'a de sens que si elle s'appuie sur le principal qu'est le ski.

Le sujet de fond est donc davantage la part du ski et la part de son complément/corolaire de 4 saisons. Il convient que le 4 saisons prenne une place croissante, en termes d'offre et de chiffre d'affaires. C'est la transition à faire, dans la progressivité, d'une station de ski vers une station de montagne dans un sens touristique (fréquentation) et environnemental (préservation).

3) De la station de ski à la station de montagne

Le sujet à traiter ne se limite pas à l'évolution de l'offre de ski et de ses activités annexes. Pas plus que le débat ne peut s'enfermer dans une confrontation radicale et stérile « pour ou contre le ski » ou bien « le ski ou la nature » !

La réalité économique vécue par « le peuple travailleur » du ski, dont la condition est modeste mais meilleur qu'une logique de traitement social, est aussi légitime que celle d'une nécessaire adaptation du ski aux évolutions climatiques.

La réalité vécue d'aménagement de l'espace en montagne, avec ses accès routiers, ses chemins de randonnées, ses pistes VTT, ses activités agricoles et forestières, l'habitat de ses habitants, ses écoles et services publics, l'hébergement des touristes est meilleur qu'une montagne en friche, non entretenue, non sécurisée (feu incendie), occupée par de la cabanisation et des villages fantômes. La réalité vécue aujourd'hui, qui est d'ailleurs très réglementée par une législation environnementale protectrice, est aussi légitime que celle d'une nécessaire adaptation de l'espace des stations de ski aux enjeux climatiques.

Il n'est pas constructif d'opposer le présent à l'avenir. L'important est de faire évoluer le présent vers un avenir... façonné par le changement climatique. Mais sans le présent vivant d'aujourd'hui, avec ses avantages et ses limites, il ne peut pas y avoir d'avenir pour la montagne et les familles qui en vivent. La montagne laissée en friche, et des vallées sans travailleurs et sans habitants, ce n'est pas un avenir, c'est un abandon.

Les difficultés à s'adapter viennent souvent moins de blocages techniques ou financiers que d'un manque de coopération, de cohésion et de solidarité territoriale. La solution est comme toujours dans le compromis entre des logiques qui doivent trouver leur point d'équilibre, dans le respect de leurs fondements respectifs. Ce compromis trouve son harmonie dans la temporalité du moyen et long terme, tout autant que dans le dialogue sincère et une vision partagée et raisonnable du chemin à suivre tous ensemble.

La solution, le compromis, est donc plus global, plus profond, plus géographique. Il s'agit de réfléchir en **éco-système de la montagne**, et pas simplement en station de ski.

Cet exercice de remise en cause a bien sûr déjà débuté. A l'échelle départementale, régionale, nationale, et de chaque station en premier lieu. Les collectivités locales n'ont pas attendu pour s'interroger, que l'opinion publique soit touchée par une diffusion médiatique sur le ski par trop simpliste et définitive dans ses conclusions. Les réalités sont toujours plus complexes, diverses et méritent un examen sérieux et approfondi. A défaut, le risque est de casser ce qui fonctionne, et qui a fait ses preuves tant bien que mal, ce qui nous entrainerait tous dans un désastre économique et social, dont les premières victimes seraient les habitants des vallées et notre territoire.

L'exercice de remise en cause doit justement permettre d'éviter un « jugement à la Pyrrhus ». Notre capacité à se fédérer, à partager les constats, à trouver les solutions d'avenir, sans bloquer sur des postures figées, sont autant de pistes pour définir sur la géographie de nos montagnes ariégeoises, un nouvel éco-système adapté à nos enjeux.

En effet, les stations de ski de l'Ariège ont depuis quelques années pris le virage de la diversification et du développement d'offres 4 saisons pour tendre vers des « stations de montagne » et plus seulement « de ski ». Si cette diversification est une nécessité face au changement climatique, elle permet également de mieux répondre aux attentes des clientèles et à l'évolution des pratiques touristiques pour des clientèles

qui ne vont plus seulement « au ski » mais « à la neige » ou « à la montagne ». Malgré tout, le produit ski reste le produit phare des stations et celui qui génère le chiffre d'affaires le plus important.

II - Les autres « contraintes » pesant sur l'avenir des stations de ski

Outre la contrainte climatique, d'autres éléments de contexte sont à prendre en compte.

1) La position de la Cour des Comptes

Les budgets des SPIC doivent être équilibrés en recettes et en dépenses (article 2224-1 du CGCT)

- Exception fait pour certaines activités (dont le transport) de verser des subventions d'équilibre (article 2224-2 du CGCT)

Aujourd'hui :

- Ce principe est rappelé par les chambres régionales des comptes (CRC) qui demandent que les services de remontées mécaniques soient à l'équilibre.
- Nos collectivités doivent se mobiliser pour répondre à cette demande et travailler sur l'efficacité, la mutualisation et la diversification.
- La CRC veut limiter l'accès au versement de subventions d'équilibre (seuil évoqué de 30 % des dépenses de fonctionnement).

2) La position de la Région Occitanie

La Région a la compétence économique et s'est naturellement positionnée pour investir ce pan économique tout en prenant en compte légitimement les évolutions du climat. Il est donc normal qu'elle s'interroge sur la forme de son soutien au ski, c'est-à-dire sur sa pratique de subventionner les investissements des stations de ski.

Sa position est double :

- Volonté d'aller uniquement en apport de capital et en avance remboursable. La Région poursuit donc son soutien à l'économie du ski, mais se situe à la fois sur un rôle d'actionnaire et un de financier. A ce titre la Région souhaite que les investissements qu'elle soutient soient viables sur le plan économique et financier. C'est pourquoi des études poussées ont été engagées sur toutes les stations de l'Ariège à travers une prospective à 15 ans.
- Volonté de la capacité aux territoires pour s'organiser mais elle souhaite adopter une stratégie commerciale et de développement unifiée des stations de montagne de l'Occitanie via une mutualisation régionale pilotée par la Compagnie des Pyrénées.

3) La position de la Banque des Territoires et du secteur bancaire

Le secteur bancaire, y compris la banque de l'Etat, est très prudent sur le sujet.
Les conditions du soutien de l'investissement sur le ski ne sont plus les mêmes que par le passé.

La Banque des Territoires rejoint les positions de la Région, et ne viendra que si les conditions stratégiques, économiques et financières sont réunies. Là aussi il faut prendre conscience que leur participation exige au minimum :

- que la Région rentre dans le jeu à leur côté en tant que financeur-actionnaire
- que le territoire de l'Ariège avec toutes ses composantes soit fédéré et cohérent. Que cette unité se fonde autour d'une stratégie, d'une gouvernance renouvelée et bien sûr un business plan pour les 15 ans à venir.

Le secteur bancaire traditionnel, en complément, ne suivra que si le ticket Région-Banque des Territoires se met en place.

III - Le consensus politique trouvé, pour s'adapter et préserver l'avenir

1) Les enjeux pour chaque station

- faire face à son besoin de financement de ses investissements
- ne pas creuser son déficit d'exploitation (donc les contributions au sein des SM et pour Ax la subvention d'équilibre au budget annexe)
- faire évoluer la station vers un nouveau modèle économique (4 saisons, climato-compatible ...)

2) Les enjeux pour le département de l'Ariège

- Préserver l'économie de la montagne en l'adaptant aux enjeux et contraintes qui se présentent. Les enjeux se chiffrent selon les termes budgétaires suivants :
 - 12 à 15 M€ de recettes de remontées mécaniques par an
 - 70 M€ de recettes globales (directes et indirectes) par an soit + de 1Mds€ sur 15 ans
- Tendre vers une mutualisation unifiée à l'échelle départementale de l'exploitation des stations de ski afin de s'assurer du financement indispensable et équilibré pour toutes les stations et les opérateurs financiers (Etat, Région, Banque des territoires, secteur bancaire)
- Trouver un accord d'équilibre avec la Région tant sur le plan du financement des investissements de toutes les stations ariégeoises, de la gouvernance que de la stratégie du massif. S'inscrire en mode intégration au modèle régional /massif tout en gardant son âme, c'est-à-dire :
 - notre maillage ariégeois de stations (dans sa cohérence et diversité)
 - notre identité de territoire

- notre liberté politique sur les choix
- notre modèle public institutionnel (SM) de décision
- Maîtriser la contribution de fonctionnement du Département, et des collectivités adhérentes aux montants existants
- Accompagner chaque station sur son projet stratégique de développement et d'investissement autour d'une démarche touristique fédérative et équilibrée avec les acteurs locaux du territoire.

3) L'examen de chaque station et de ses besoins d'investissement

- ☛ **La nécessité de s'interroger** sur l'avenir de nos stations a conduit à réaliser une étude, portée par la Compagnie des Pyrénées, et réalisée par la Compagnie des Alpes. Étude cofinancée par le Département, la Région et la Banque des Territoires. Cette étude a été lancée à l'été 2021.

Cette étude a porté sur l'ensemble des stations ariégeoises : Ax 3 Domaines, Ascou-Pailhères, les Monts d'Olmes, Guzet Neige, le Plateau de Beille, Goulier, Mijanès et le Chioula et a été réalisée en lien avec les Syndicats Mixtes, Ax, la SAVASEM et tous les acteurs des territoires (communes et EPCI).

- ☛ **Des préconisations ont été faites** sur les actions à mener, aussi bien en termes d'investissement que de fonctionnement, avec comme fil rouge l'importance de définir des investissements dans le cadre de la transformation des stations en mode « 4 saisons » partant du constat que si les Pyrénées souffrent régulièrement du manque de neige, et cela peut s'intensifier, elles ont du potentiel pour se diversifier, notamment grâce à leur environnement préservé. L'autre fil rouge de l'étude était d'inscrire le positionnement de chaque station en complémentarité avec les autres stations du territoire pour une mise en cohérence des projets sur le territoire.

Station par station, l'étude a défini un plan de développement des sites à 15 ans, en détaillant les aspects techniques, économiques, et en précisant les positionnements complémentaires entre stations. L'attractivité des stations a également été considérée en évaluant l'attrait pour de nouvelles clientèles au regard des investissements projetés.

Le périmètre étudié inclue l'hébergement et les services nécessaires au développement visé. Les clientèles cibles et le réseau de commercialisation ont également été analysés (analyse des zones de chalandises et politique commerciale). Les différents montages possibles ont été étudié pour améliorer durablement le développement touristique, la pratique sportive et l'économie des domaines skiables et stations de montagne.

Enfin, une analyse des structures juridiques et de leur capacité à faire face aux évolutions du modèle proposé a également été réalisée.

L'objectif poursuivi était d'identifier, pour chaque site, les projets de développement et leur cohérence avec l'échelon départemental, les marges de progrès existantes permettant d'améliorer l'efficacité de la gestion, d'alléger les charges structurelles et de développer les produits pour gagner en rentabilité et, en conséquence, faciliter le développement.

Les investissements préconisés ont pour objectif d'attirer davantage de skieurs et de touristes en général, les clientèles de proximité mais aussi celles habituées aux autres massifs, y compris les clientèles étrangères.

L'étude a également mis en avant les points à améliorer pour accompagner ces investissements : elle démontre notamment un déficit de visibilité des stations ariégeoises, la nécessité d'améliorer la politique marketing des stations et leur commercialisation. L'hébergement en station est également pointé avec un marché immobilier très hétérogène et un vrai enjeu au niveau de la rénovation de l'immobilier de loisirs en station.

Une première phase de l'étude a donc permis une analyse, site par site, portant principalement sur l'activité des stations, leurs politiques commerciales et leurs projets d'investissement.

4) L'accord politique de consolidation des stations de ski ariégeoises à travers une stratégie d'avenir cohérente, viable et équilibrée

- ☛ **Une feuille de route à 15 ans** a été proposée, d'un montant d'investissement global de 78 M€ pour l'ensemble des stations ariégeoises afin de maintenir/adapter les infrastructures. Ces investissements sont d'une part des investissements de premier niveau indispensables (grandes visites, sécurité, normes ...) et d'autre part des investissements d'adaptation, de développement ou de diversification pour lesquels un apport des établissements bancaires sera incontournable. Enfin, l'étude montre que ces investissements ne sont envisageables que dans le cadre d'un projet partenarial : Région, Compagnie des Pyrénées, Banque Des Territoires, CD 09, EPCI, Syndicat Mixte, Ax ...

- ☛ **Gouvernance des stations.** Une deuxième phase de l'étude portant sur l'analyse des modèles économiques et des structures juridiques, a permis de faire des préconisations d'évolution de la gouvernance.

En effet, réaliser un plan d'investissements de 78 M€ est irréaliste dans la configuration actuelle des différents modèles de gouvernance des stations ariégeoises.

L'enjeu pour le territoire est bien de définir une gouvernance et établir un modèle économique qui permettent de conserver dans les meilleures conditions possibles l'activité des stations sur les 15 prochaines années et attirer les opérateurs financiers.

- La conclusion de l'étude est de créer une structure unique qui portera une dynamique collective : un unique syndicat mixte au niveau départemental chargé de la gouvernance de l'ensemble des stations ariégeoises et du déploiement du plan stratégique d'investissement pour les 15 prochaines années.

La création d'un syndicat mixte départemental doit permettre de mutualiser les subventions (notamment pour les petites stations) avec une subvention d'équilibre globalisée (environ 3 M€/an) et des recettes de remontées mécaniques globales de 12 M€.

Ce syndicat départemental regrouperait notamment, autour du Département de l'Ariège, les collectivités locales propriétaires et/ou gestionnaires des stations : les Communautés de Communes du Pays d'Olmes, de la Haute Ariège et Couserans Pyrénées, les communes d'Ax-les-Thermes et d'Ustou.

Les syndicats mixtes existants (Guzet, Haute Ariège et Monts d'Olmes) disparaîtraient. Les autorités organisatrices (les 3 communautés de communes, Ax, Ustou) transfèrent la compétence au syndicat mixte départemental sur la base du principe réglementaire de transfert des charges et recettes. Ce transfert est neutre pour le SMD, c'est-à-dire que chaque autorité organisatrice et le département continue à assurer les déficits d'exploitation constatés dans la situation actuelle. Une évaluation de ce transfert sera confiée à un cabinet en finances locales et seront réunies les commissions respectives d'évaluation des transferts de charge.

Le syndicat mixte départemental confierait ensuite l'exploitation des stations à un gestionnaire dans le cadre d'une future DSP.

Le schéma envisagé, serait de reprendre les DSP existantes et les régies.

D'engager les consultations pour les DSP à renouveler :

- Affermo-concessive (Ax, Monts d'Olmes, Guzet, Beille)
- Régies intéressées (Mijanès, Goulier, Chioula, Ascou)

L'objectif est de créer ce syndicat mixte départemental au printemps 2025.

Cet accord a été partagé sur le principe par les exécutifs des autorités organisatrices et la Présidente du département le 12 décembre 2023 dans le cadre du Comité de Pilotage.

Une gouvernance préparatoire est proposée pour travailler sur cette évolution avec la constitution d'un Comité de Pilotage suivant :

- La Présidente du Conseil départemental, Christine TEQUI
- Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Ariège, Alain NAUDY
- Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, Marc SANCHEZ
- Le Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, Jean-Noël VIGNEAU

- Le Maire de la commune d'Ax-les-Thermes, Dominique FOURCADE
- Le Maire de la Commune d'Ustou, Alain SERVAT

En appui du COPIL, est aussi proposé la constitution d'un Comité Technique composé du DGS du département, des DGS de chaque autorité organisatrice et de leurs collaborateurs selon les thématiques abordées.

5) La situation de la SAVASEM

En accord avec la Région, la recapitalisation de la SAVASEM est le moyen, dans le respect strict des règles de la commande publique, de lui permettre d'être en capacité de répondre à une consultation de délégation de service public.

La recapitalisation de la SAVASEM envisagée est la suivante :

Proposition de Recapitalisation de la SAVASEM - 20 M€			
10 M€ - Territoire Ariège		10M€ - Région & partenaires	
Département de l'Ariège	4M€	Région Occitanie	4M€
Collectivités Organisatrices	6M€	Compagnie des Pyrénées Participation	3M€
		Banque des Territoires	3M€

5) Quid des saisons 2023-2024 et 2024-2025 ?

Ces 2 saisons doivent fonctionner normalement, tout autant que l'instruction administrative des investissements. Mais elles seront une phase de préparation de la nouvelle gouvernance. Les étapes de préparation sont les suivantes :

- ▶ Accompagnement des stations sur cette période transitoire, en particulier celles ayant une DSP avec la SAVASEM
 - ▶ Réinvestir le rôle de Collectivité Organisatrice dans les relations avec la SAVASEM
 - ▶ Mieux connaître les atouts et les faiblesses de sa station

- ▶ Création du syndicat mixte départemental
 - ▶ Statuts
 - ▶ Gouvernance
 - ▶ PPI
 - ▶ Budget
 - ▶ Moyens
 - ▶ Cahier des charges de la procédure de DSP

- ▶ Évolution des statuts de la SAVASEM
 - ▶ Présidence
 - ▶ Gouvernance
 - ▶ Capital social

CONCLUSION

Il est proposé :

- ☛ De prendre acte des enjeux qui se posent pour l'avenir des stations de montagne de l'Ariège et de nos vallées

- ☛ De prendre en compte la nécessaire évolution du ski face au changement climatique et d'accentuer la transition vers des stations de montagne 4 saisons

- ☛ De prendre le parti d'une activité économique des vallées et stations de montagne dans l'évolution climatique qui se dessine, plutôt qu'un modèle de « survie sociale » dans des vallées « désertées »

- ☛ De prendre le parti d'un territoire de montagne vivant avec des activités humaines et des services publics, dans le respect de son identité environnementale, plutôt qu'un territoire de montagne en friche et « ensauvagé »

- ☛ De prendre le parti de ne pas opposer le présent à l'avenir, mais de faire évoluer le présent vers un avenir façonné par le changement climatique. Car sans le présent vivant d'aujourd'hui, avec ses avantages et ses limites, il ne peut pas y avoir d'avenir pour la montagne et les familles qui en vivent. La montagne laissée en friche, et des vallées sans travailleurs et sans habitants, ce n'est pas un avenir, c'est un abandon

- ☛ De prendre le parti que le 4 saisons est bien une politique économique de diversification, qui doit s'intensifier sur les territoires de montagne du fait du poids impactant de l'activité ski dans leur PIB. Mais que cette stratégie de diversification économique concerne aussi tous les autres territoires de l'Ariège
- ☛ De prendre acte de la position de la chambre régionale des comptes sur les limites juridiques des déficits des SPIC de station de ski
- ☛ De prendre acte de la position de la Région Occitanie d'intervenir pour financer les investissements des stations en apport en capital d'une SEM, d'une nouvelle gouvernance et d'un plan stratégique cohérent et viable financièrement
- ☛ De prendre acte de la position des banques et en premier lieu, la banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) de venir en financement des besoins d'investissement des stations que sur la base d'un business plan crédible, et d'un portage au moins départemental, en cohérence avec la Région Occitanie
- ☛ De prendre acte du contenu des études de diagnostic et de préconisations économiques, techniques, financières et juridiques faites par la Compagnie des Alpes en lien avec la Compagnie des Pyrénées
- ☛ D'approuver le document de synthèse de ce travail, en annexe jointe, afin de disposer d'un support technique commun à partager
- ☛ D'approuver le principe de création d'un syndicat mixte départemental pour assurer la pérennité des stations de montagne de l'Ariège pour les 15 prochaines années
- ☛ D'approuver le principe de s'engager dans un travail préparatoire, en toute transparence et dans un esprit fédératif, entre toutes les autorités organisatrices des stations, leurs membres et le département pour un objectif de création du syndicat mixte départemental sur le 1^{er} semestre 2025
- ☛ D'approuver à ce titre, les « principes du travail préparatoire » joint en annexe
- ☛ D'approuver pour ce travail préparatoire la constitution du Comité de Pilotage suivant :
 - La Présidente du Conseil départemental, Christine TEQUI
 - Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Ariège, Alain NAUDY
 - Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, Marc SANCHEZ

- Le Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, Jean-Noël VIGNEAU
 - Le Maire de la Commune d'Ax-les-Thermes, Dominique FOURCADE
 - Le Maire de la Commune d'Ustou, Alain SERVAT
- ☛ D'approuver en appui du COPIL, la constitution d'un Comité Technique composé du DGS du département, des DGS de chaque autorité organisatrice et de leurs collaborateurs selon les thématiques abordées
 - ☛ De solliciter les autorités organisatrices, à savoir les 3 communautés de communes, la commune d'Ax et la commune d'Ustou, pour un avis concordant sur cette stratégie et cet accord de principe

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager la commune dans le processus de création d'un syndicat mixte départemental pour les stations de montagne de l'Ariège.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la commune dans le processus de création d'un syndicat mixte départemental pour les stations de montagne de l'Ariège.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 28 mars 2024

Le Maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Valérie ADEMA

